COMMISSARIAT AUX DROITS DE
L'HOMME ET A L'ACTION HUMANITAIRE

Rapport d'Activités 2016

DES PROGRES IMPORTANTS ACCOMPLIS

ACTION HUMANITAIRE : AXE MAJEUR

INFORMATION - VISIBILITÉ :
LANCEMENT DU CISD

FEUILLE DE ROUTE : FORTE SENSIBILISATION

MÉCANISMES ONUSIENS :
ÉLECTIONS VICTORIEUSES

« Nous avons mis en œuvre une politique et des programmes d'éradication des séquelles de l'esclavage, de consolidation de l'unité nationale, à travers le règlement du passif humanitaire et le retour des réfugiés. Nous nous opposerons farouchement aux tenants des visées racistes, particularistes, tribalistes ou grégaires qui menacent notre cohésion sociale et notre unité nationale. Nous sommes un seul et même peuple qui ambitionne de vaincre la pauvreté, qui aspire à édifier une société garantissant la justice et l'égalité en droits et en devoirs à tous ses fils, une société où la compétence, l'excellence et la citoyenneté sont les seuls critères de valeur ».

Son Excellence, le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz (Discours d'investiture, samedi 2 août 2014)

La Lettre du Commissaire

Le présent Rapport d'activités du CDHAH au titre de l'année 2016 résume les importants progrès accomplis par notre pays dans les domaines des Droits de l'Homme et de l'Action Humanitaire, grâce à la volonté politique **de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz.**

Les importants pas franchis, en cette année 2016, sous la supervision de **Son Excellence le Premier Ministre, Monsieur Yahya Ould Hademine,** concernent principalement l'élection d'experts mauritaniens au sein de plusieurs organes de traités de l'ONU, la participation remarquable et active au 1er Sommet mondial de l'Action Humanitaire à Istanbul, la mise en œuvre de la Feuille de route sur l'éradication des formes contemporaines de l'esclavage, l'interaction positive avec les Procédures de l'Examen Périodique Universel et celles des rapporteurs spéciaux et comités conventionnels, sans oublier les actions entreprises par le département auprès des couches vulnérables de la société.

L'une des principales réalisations fut l'opérationnalisation du Centre d'Information, de Sensibilisation et de Documentation relevant du Commissariat, important outil de communication sur la situation réelle des droits de l'Homme dans le pays, sujet à des interprétations erronées, voire fallacieuses et infondées de la part de certaines ONG politisées et hostiles au pays.

Cette nouvelle structure, contribuera sans nul doute au développement des efforts de formation et de perfectionnement dans les domaines du droit international des Droits de l'Homme et du droit international humanitaire et constitue un partenaire fiable au service des acteurs étatiques et non étatiques.

L'année 2016 a connu également un effort soutenu en matière de sensibilisation des citoyens sur leurs droits, particulièrement les personnes affectées par les sequelles de l'esclavage. Plusieurs caravanes ont ainsi sillonné le pays pour transmettre le message du droit, de la citoyenneté, de l'égalité et de la fraternité.

C'est ici l'occasion de rappeler la mise en place du mécanisme national de prévention de la torture, le 2eme du genre dans la région arabe, structure conforme aux normes internationales dans ce domaine.

Sur un autre registre, le personnel du département, que je félicite pour l'occasion, a bénéficié d'une série de formations tant au niveau national qu'international dans une nouvelle approche qui vise le renforcement des capacités des ressources humaines.

Je saisis, aussi, l'opportunité pour remercier nos partenaires pour leur accompagnement et leur appui constant.

Enfin, les perspectives restent prometteuses. Elles concernent divers domaines: tels le renforcement de la cohésion nationale, l'éradication des séquelles de l'esclavage, l'interaction avec les mécanismes internationaux, les interventions humanitaires, le renforcement, la spécialisation et la formation des organisations de défense des Droits de l'Homme ainsi que des autres acteurs concernés.

Le Commissaire aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire

Cheikh Tourad OULD ABDEL MALICK

SOMMAIRE

LA MAURITANIE ET LES DROITS DE L'HOMME P.5

L'ACTION HUMANITAIRE : UN AXE MAJEUR POUR LE COMMISSARIAT P.10

FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉRADICATION DES FORMES CONTEMPORAINES DE L'ESCLAVAGE : LE CDHAH AUX AVANT-POSTES DE LA SENSIBILISATION P.14

CDHAH - PARTENAIRES : TEMOIGNAGES DE SATISFACTION P.17

CDHAH : MISSIONS ET STRUCTURES P.18

UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE POUR UNE MISSION EXALTANTE

La Mauritanie et les Droits de l'Homme

En 2016, le Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action humanitaire (CDHAH) a mené plusieurs actions dans le cadre de sa mission de mise en œuvre de la politique nationale de promotion et de protection des Droits de l'homme ….

Dans le domaine de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme, le Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire, a assuré, cette année, la coordination de l'élaboration des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Charte Africaine des Droits de l'Homme, du Protocole de Maputo, de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) et des Droits des travailleurs migrants et de leurs familles, et du second cycle de l'EPU (Examen Périodique Universel).

Dans le cadre de l'éradication des séquelles de l'esclavage, en plus de la formation de réseaux et d'associations de presse sur la lutte contre les formes contemporaines de l'esclavage, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été organisées au profit des leaders de la société civile et des médias sur la législation anti-esclavagiste, il a été procédé également à l'animation et la large diffusion d'émissions-débats sur l'illégalité des pratiques esclavagistes.

Dans le domaine de la prévention de la torture et conformément à l'esprit du Protocole facultatif de la Convention contre la torture (OPCAT) que la Mauritanie a ratifié en octobre 2012, il a été procédé à la mise en place d'un Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNP). Le CDHAH, qui a coordonné la mise en place de cet organe, a organisé une session de formation au profit de ses membres, avec l'appui de l'Association pour la Prévention Contre la Torture (APT).

La Mauritanie est ainsi le deuxième pays arabe à mettre en place un mécanisme national de prévention de la torture.

A Genève, le Sous-comité pour la prévention de la torture (SPT) s'est dit heureux d'accompagner et d'encourager la mise en place de cet important mécanisme dont il estime très positives les étapes déjà amorcées.

C'est dans ce cadre que pour la première fois une mission du SPT, conduite par Mme Catherine Paulet, a séjourné en Mauritanie du 24 au 28 octobre 2016 où elle a eu à se réunir, notamment, à deux reprises, avec les responsables du CDHAH.

Au cours de ces deux séances de travail, le Commissaire aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire a mis exergue les différentes mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la prévention de la torture et apporté des réponses aux remarques et observations faites par la mission du SPT durant son séjour en Mauritanie.

La délégation du SPT a rencontré également le Premier ministre, les ministres de la Justice, de la Défense, de l'Intérieur et la Décentralisation, et des Affaires sociales, de

l'Enfance et de la Famille, ainsi que le vice-président de la Cour suprême, le Procureur près la Cour Suprême, le bâtonnier de l'Ordre des Avocats, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, la société civile et les Agences des Nations Unies en Mauritanie.

Dans un communiqué rendu public à partir de Genève, la présidente de délégation du SPT Mme Catherine Paulet a déclaré : « Nous avons eu des réunions fructueuses au cours desquelles nous avons constaté la volonté du gouvernement de soutenir le MNP. Cette implication et cet engagement de la part de toutes les parties concernées sont très encourageants. »

Il est à noter également que durant son séjour en Mauritanie, la délégation du SPT a tenu plusieurs séances de travail avec le Mécanisme National de Prévention de la Torture et l'a accompagné dans une visite à la Prison Civile de Nouakchott, se réjouissant ainsi de le voir débuter ses activités.

Echanges avec les mécanismes internationaux

En vue d'assurer la défense de la politique nationale des droits de l'homme, le CDHAH a été de toutes les tribunes, en participant de façon active et efficiente notamment à la 31ème session du Conseil des Droits de l'Homme, à la réunion de la Commission arabe permanente des droits de l'homme, au 4ème Forum régional sur les entreprises et les droits de l'homme à, au Colloque de Banjul sur l'esclavage, la traite négrière et le colonialisme et aux 58ème et 59ème sessions ordinaires de la CADHP.

Dans son intervention lors de la 59ème session ordinaire de la CADHP tenue en octobre 2016 à Banjul, le Commissaire aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire a souligné en présence des représentants de la CADHP, du Comité Africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, que la Mauritanie a ratifié les principaux instruments juridiques africains relatifs aux droits de l'homme et s'est engagée dans un processus qui vise leur intégration dans l'ordre juridique interne, rappelant que l'article 80 de la Constitution mauritanienne prévoit la primauté des normes internationales ratifiées une fois publiées.

S'agissant des réserves émises sur les instruments ratifiés par le pays, le Commissaire a précisé qu'il s'agit de réserves spécifiques qui se rapportent à des dispositions contraires à la Constitution.

Il a enfin réitéré l'engament du Gouvernement à mettre en œuvre les instruments auxquels il a pleinement souscrit.

Ces efforts déployés dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des engagements conventionnels ont, également, concerné la validation du rapport national présenté en vertu du second cycle de l'EPU (Examen périodique universel) et la présentation du rapport national sur la mise en œuvre de la Convention relative à la protection des droits des migrants et des membres de leurs familles.

Notons que l'atelier de validation du plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations de l'examen périodique universel aura lieu le 10 décembre 2016, à l'occasion de la commémoration de la journée internationale des Droits de l'Homme.

Succès sur le plan international

Sur le plan international et en reconnaissance des efforts entrepris par la Mauritanie au service des droits humains, plusieurs experts nationaux ont été élus au sein des organes de traité de l'ONU, notamment le Comité des droits de l'homme, le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le sous-Comité pour la prévention de la torture (SPT). Ces derniers succès s'ajoutent à ceux réalisés en 2010, 2013 et 2015 avec respectivement l'élection de notre pays comme membre du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, à la vice-présidence de cet organe et au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

La Mauritanie a également participé au plus haut niveau par la présence de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, au premier sommet mondial sur l'action humanitaire qui s'est tenu du 23 au 24 mai 2016 à Istanbul (Turquie). Le Secrétaire Général des Nations Unies M. Ban Ki-Moon y a appelé les dirigeants du monde, à tous les niveaux du gouvernement et de la société, à endosser cinq responsabilités fondamentales :

- Prévenir et faire cesser les conflits,
- Respecter les règles de la guerre,
- Ne laisser personne de côté,
- Travailler autrement pour mettre fin aux besoins,
- Investir dans l'humanité.

Cohésion sociale

En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Département a conçu un projet de Stratégie Nationale de Renforcement de la Cohésion Sociale.

Cette importante stratégie multidimensionnelle est une réponse adéquate à tous les aspects liés à la problématique de la cohésion sociale, particulièrement dans ses aspects liés aux droits de l'homme et à l'éradication des séquelles et des formes contemporaines de l'esclavage.

Le Département compte faire valider ce projet de stratégie en 2017.

Information, sensibilisation, formation et visibilité

En cohérence avec sa politique de promotion et de vulgarisation de la culture des droits de l'homme, le CDHAH a mis en place le Centre d'information, de sensibilisation et de documentation (CISD).

Le CISD assure en faveur du large public, des professionnels et des chercheurs sur les droits de l'homme et l'action humanitaire, au niveau national et international, des prestations d'informations. Dans ce cadre, il dispose d'une bibliothèque, d'un système électronique d'archivages, d'outils audiovisuels de sensibilisation, d'un site Internet (www.cisd.mr), d'un bulletin périodique d'information (Nechra) et d'un système de vidéo-conférence.

Il assure également un encadrement adéquat et des sessions de formation, de perfectionnement et de renforcement de capacités au profit du personnel du CDHAH et de ses partenaires dans le domaine des droits de l'homme et de l'action humanitaire.

Par ailleurs, le CDHAH optimise sa politique de communication en s'assurant une bonne visibilité sur le web grâce à son site www.cdhah.gov.mr dont la mise à jour régulière permet aux internautes de suivre les activités du commissariat et d'accéder à une documentation spécialisée en droits de l'homme.

Conventions et pactes internationaux ratifiés par la Mauritanie dans le domaine des Droits de l'Homme

La Mauritanie a ratifié toutes les conventions et tous les pactes internationaux relatifs aux Droits de l'Homme qui font l'objet de contrôle au niveau international. Il s'agit de:

- *Le pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié en 2004 ;*
- *Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié en 2004 ;*
- *La convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1991 ;*
- *La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ratifiée en 1988 ;*
- *La convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifiée en 2004 ;*
- *La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 2000 ;*
- *La convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ratifiée en 2008;*
- *La convention sur la protection des droits des personnes handicapées, ratifiée en 2012 ;*
- *La convention sur la protection des droits des personnes contre les disparitions forcées, ratifiée en 2012 ;*
- *Le protocole facultatif à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifié en 2012.*

"Au plan africain, la Mauritanie a ratifié:

-La charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples,

-La charte Africaine des Droits et du Bien être del'enfant,

- Le Protocole de Maputo sur les Droits de la Femme,

- Le protocole portant création de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

En acceptant d'être Etat partie aux textes précités, le Gouvernement entend engager un dialogue constructif avec tous les organes de traité de l'ONU et avec la Commision Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) ainsi que le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien être de l'enfant (CAEDBE).

Un partenariat fécond

Entretien à Doha (Qatar) entre le CDHAH et le Haut Commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme, M.Zeid Ra'ad Al Hussein

Au plan national, le CDHAH a développé des relations de partenariat avec des organismes internationaux basés en Mauritanie, des organisations de la société civile et des réseaux de presse œuvrant dans le domaine des droits de l'homme et de l'action humanitaire. On peut citer dans ce cadre, à titre d'exemple, le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCNUDH) à Nouakchott, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), (ONG l'AFEPDH) et le Réseau mauritanien de journalistes des droits de l'homme.

Lancement officiel des activités du CISD par Son Excellence le Premier ministre

La cérémonie du lancement effectif des activités du Centre d'information, de sensibilisation et de documentation (CISD) relevant du CDHAH a été supervisé le 9 septembre 2016 à Nouakchott par Son Excellence le Premier ministre, Monsieur Yahya Ould Hademine.

A cette occasion, le Premier ministre a visité les différents services de ce centre et suivi un exposé détaillé présenté par son coordinateur, sur la structure, les missions, les outils de travail et les domaines d'interventions du CISD.

Percée de la Mauritanie au sein des mécanismes internationaux de protection des Droits de l'Homme

En 2016, la Mauritanie a remporté des victoires successives au sein des mécanismes onusiens en se faisant élire au niveau du Comité des droits de l'homme, en la personne de M. Ba Mariam Koïta, au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes avec Mme Aicha Vall Michel Verges et au Sous-comité pour la prévention de la torture (SPT) avec M. Haimoud Ould Ramdane. Déjà en 2010, la Mauritanie avait été élue pour trois ans au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies avec 167 voix sur les 183 qui avaient pris part au vote, avant d'être élue à la vice-présidence de cet organe en 2013. Et plus récemment, en juin 2015, notre pays a été élu au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en la personne de Mme Yemhelha Mint Mohamed.

Ces succès sont le fruit d'une volonté politique réelle de promotion et de protection des droits de l'homme et d'actions concrètes sur le terrain, sans oublier l'activisme et l'entregent des délégués du CDHAH durant les sessions onusiennes et le travail mené par les missions diplomatiques mauritaniennes à Genève, New-York et dans le monde.

L'Action Humanitaire : Un axe majeur pour le Commissariat

L'action humanitaire se distingue de l'aide humanitaire par le fait que la première s'inscrit dans une stratégie gouvernementale à long terme, alors que la seconde, ponctuelle, est souvent l'œuvre d'organisations non gouvernementales faisant face à une situation de crise exceptionnelle ou de catastrophe naturelle.

En Mauritanie, l'Action humanitaire est l'un des axes majeurs de la mission du Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action humanitaire.

Sur ce plan, le CDHAH élabore chaque année un Plan d'Actions s'inspirant largement du Programme du président de la République, et qu'il s'efforce de réaliser malgré des contraintes liées à la disponibilité des financements et à l'adaptation des agendas national et international en la matière. Pour l'année 2016, le CDHAH a réalisé bon nombre d'actions sur le plan international et national

I. SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Le Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire (CDHAH) a voulu marquer la présence de la Mauritanie dans toutes les rencontres et forums où la thématique de l'Action Humanitaire pouvait revêtir un intérêt quelconque pour le pays.

C'est dans ce cadre que le CDHAH s'est fait représenter, au plus haut niveau, au :

1. Sommet d'Istanbul (Turquie)

Considéré comme le premier Sommet mondial dédié à l'Action humanitaire, la rencontre d'Istanbul (Turquie) s'est tenue les 23 et 24 mai 2016. Ce sommet a permis d'amorcer une discussion internationale de grande envergure sur les façons d'adapter le système humanitaire aux nouvelles réalités, de sorte que ce dernier profite de manière plus efficace aux personnes dans le besoin. Des engagements ont été pris, lors du sommet d'Istanbul, par la communauté internationale sur le front de l'action humanitaire, afin de réduire les souffrances dans le monde et trouver des solutions à certaines problématiques qui demeurent encore sans issue.

La Mauritanie était représentée à ce Sommet par une délégation conduite par SEM le Président de la République, monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, ce qui dénote l'importance que notre pays accorde à l'Action Humanitaire. L'intervention de la Mauritanie durant ce sommet a été prononcée par le Commissaire aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire, M. Cheikh Tourad Ould Abdel Malick. Dans le discours qu'il a prononcé au nom du Président de la République, le Commissaire aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire a mis en exergue les actions de notre Pays dans l'Action Humanitaire en faveur des réfugiés qui ont afflué en Mauritanie, à la suite des conflits dans la zone sahélienne et d'autres régions du Monde.

Il a réaffirmé l'engagement de la Mauritanie dans ce domaine, notamment en déclarant :

« En Mauritanie, nous nous engageons à poursuivre et développer les efforts en vue de la réalisation davantage de bien-être pour les citoyens et pour les réfugiés que nous avons l'honneur d'accueillir sur notre sol.

Nous accordons également une attention particulière à la promotion de la société civile afin de lui permettre de mener à bien ses missions humanitaires et de développement. »

Le Commissaire avait poursuivi son discours en énonçant des perspectives pour le Sommet d'Istanbul. Ainsi a-t-il déclaré :

«J'ai grand espoir que notre sommet va nous permettre de parvenir à des approches qui vont, d'une part, prévenir de nouveaux conflits et, d'autre part, contribuer à alléger les souffrances humanitaires engendrées par les conflits enregistrés et par les catastrophes naturelles. »

Notons que le Sommet d'Istanbul, le premier du genre, avait un double objectif :

1. Garantir l'engagement des parties impliquées à suivre un programme stratégique qui ajustera l'action humanitaire aux défis de 2016 et au-delà ;

2. Développer de solides partenariats et chercher des solutions innovantes aux multiples défis, de sorte à garantir que le programme stratégique conclu soit effectivement mis en œuvre après le sommet.

Les discussions abordées par le Sommet Mondial Humanitaire à Istanbul ont porté sur les thématiques essentielles suivantes :

• Efficacité humanitaire : développer une compréhension commune, pour toutes les parties prenantes, des principaux concepts comme, par exemple, les principes de responsabilité et de transparence.

• Gestion des risques et réduction des vulnérabilités : créer un nouveau «modèle de gestion» de sorte à mieux anticiper les risques et passer plus souvent par la planification conjointe.

• Transformation via l'innovation : identifier et intégrer des produits et processus innovants afin de relever les défis sur le plan opérationnel.

• Réponse aux besoins des personnes vivant dans les conflits : renforcer les capacités du système à répondre aux besoins des personnes affectées par les conflits ou toute autre forme de violence.

2. Forum humanitaire international (Bakou)

La Mauritanie a marqué sa présence à cette importante rencontre, organisée à Bakou (Azerbaïdjan), les 29 et 30 septembre 2016, par la participation du Commissaire aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire, M. Cheikh Tourad Ould Abdel Malick.

Dans le discours prononcé devant les participants à cette rencontre, le Commissaire aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire, M. Cheikh Tourad Ould Abdel Malick, a réaffirmé l'intérêt que la Mauritanie accorde à l'Action Humanitaire, en l'inscrivant, en bonne place, dans l'action générale du CDHAH.

Cet intérêt est en corrélation évidente avec « les défis majeurs résultant de l'accroissement des conflits armés, du terrorisme et des catastrophes naturelles et tout ce que cela engendre comme tragédies humaines », avait précisé le Commissaire aux droits de l'homme et à l'action humanitaire.

Il est également en adéquation avec le programme du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, qui « met l'accent sur les politiques socio-économiques visant à atténuer la souffrance des franges démunies ou en situation difficile, d'une part, et de vulgariser la paix et la sécurité dans le Sahel, la zone arabe et d'autres régions du monde. »

Ce colloque a ainsi permis au CDHAH de mieux faire connaître, au niveau international, l'approche mauritanienne dans le domaine de l'Action Humanitaire, de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme ; approche qui associe à la fois les mesures préventives, la réhabilitation et les procédures judiciaires.

II. Sur le plan national

Si la participation du CDHAH à des rencontres internationales du genre de celles organisées à Istanbul (Turquie), Bakou (Azerbaïdjan) a pour vocation de donner plus de visibilité à son action auprès de la communauté internationale et de s'inspirer de l'expérience des autres dans le domaine de l'action humanitaire; au plan national, le CDHAH, conformément à sa mission et à travers la Direction Générale de l'Action Humanitaire, a mené des actions en faveur des détenus des prisons de Nouakchott et de celle de Nouadhibou, la capitale économique du pays.

1. Dons aux prisons de Nouakchott

Conscient que l'action humanitaire ne s'arrête pas seulement à la lisière des personnes jouissant de leur liberté mais vivant en détresse, le Commissariat aux droits de l'homme a fait don, le 04/10/2016, de quantités importantes de dattes aux pensionnaires des prisons de Nouakchott.
Ce don a été remis au ministre de la Justice, Me Brahim O. Daddah par le Commissaire aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire, M. Cheikh Tourad O. Abdel Malik, lors d'une cérémonie à la prison civile.
Le Commissaire aux Droits de l'Homme a placé cette action humanitaire, visant l'amélioration des conditions de vie des détenus, dans le cadre de la mission du CDHAH. Elle témoigne de la considération du gouvernement mauritanien pour tous les citoyens, quelle que soit leur situation.

2. Appui aux pensionnaires de la prison de Nouadhibou

Dans le même cadre, le CDHAH a apporté également un appui aux pensionnaires de la prison civile de Nouadhibou, dans le cadre des interventions qu'effectue habituellement le département en faveur des populations les plus défavorisées.

C'est ainsi que le Commissaire aux droits de l'homme et à l'action humanitaire M. Cheikh Tourad Ould Abdel Malick a supervisé, le 06/10/2016, à Nouadhibou, la remise aux détenus de la prison civile de cette ville de lots comprenant des produits alimentaires, des matelas, des couvertures et des coussins ainsi que des tenues de sport.

Ce don est une action parmi d'autres entreprises par le gouvernement pour améliorer les conditions de détention des prisonniers.

La cérémonie de remise du don s'est déroulée en présence de M. Mohamed Vall Ould Ahmed Youra, Wali de Dakhlet Nouadhibou, du Procureur Général près de la Cour d'appel, M. Ahmed Ould Isselmou, du Hakem de Nouadhibou M. Ahmedne Ould Sid Ebbe et des responsables sécuritaires et du personnel pénitencier.

3. Actions du Fonds d'Aide et de Secours Humanitaire

Créé en 2015 à la place de l'ex Programme AGR, arrivé à terme, le 27 Février 2015, le Fonds d'Aide et de Secours Humanitaire (FASH), a déjà répondu à sa mission d'assistance aux populations pauvres soumises à des chocs exogènes ou endogènes, en entreprenant 12 Activités Génératrices de Revenu dont 7 boutiques communautaires, 4 moulins à grains et une boucherie, au titre du plan d'action 2016.

Ces activités, s'inscrivant dans la composante AGR du FASH, ont bénéficié aux habitants de dix localités dans les communes de Boughadoum, Amourj et Adel Bagrou.

4. Organisation d'une Journée d'information et d'échange avec les PTFS

Depuis sa création, le CDHAH a réalisé plusieurs activités qui concourent toutes à la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés. Cependant, malgré tous les efforts, il a été constaté que le département souffre d'un manque de visibilité du fait, notamment, de la multiplicité des acteurs qui interviennent dans les domaines qui relèvent de ses compétences, notamment au plan de l'action humanitaire.

Ainsi, pour mieux informer ses partenaires techniques et financiers de ses missions et pour une meilleure coordination des actions à venir, le CDHAH a pris l'initiative d'organiser une Journée d'information et d'échange avec

les PTFS qui, au-delà de la présentation des missions du Commissariat, de ses réalisations ainsi que les perspectives pour les années à venir, a pour principal objectif d'informer les partenaires du CDHAH des missions qui lui ont été assignées par son décret de création, et à exposer les perspectives, notamment ses projets et son plan d'Actions pour 2017. L'objectif étant de sensibiliser et de convaincre les partenaires techniques et financiers de la pertinence des actions envisagées et de leur mobiliser les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre.

Le Fonds d'Aide et de Secours Humanitaire (FASH)

Le Fonds d'Aide et de Secours Humanitaire (FASH) a été crée en 2015 alors que prenait fin le Programme AGR, le 27 Février 2015. Le FASH, incorporé dans le nouvel organigramme validé par le Conseil de Surveillance du Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire en date du 30 Janvier 2015, répond à la nouvelle stratégie du Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire axée sur l'amélioration de la capacité et de l'efficacité des pouvoirs publics à se préparer et à répondre aux catastrophes et ainsi maximiser l'assistance, coordonnée et adéquate, aux victimes. Son point fort devrait être, avant tout, la capacité d'évaluer rapidement les dommages et les besoins dans une catastrophe et de veiller à la coordination et la mise en œuvre efficaces d'un plan d'action élaboré à partir de l'évaluation en vue d'apporter la réponse appropriée aux catastrophes.

Le Projet s'inscrit dans l'objectif global de l'axe 2 du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté : « Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres » et poursuit les objectifs spécifiques suivants :

Assurer des actions directes : envoi de médicaments, de matériels médicaux, de nourriture, de matériel d'hébergement… à des populations victimes de crises et de catastrophes ;

Soutenir les opérations comme la réhabilitation de Centre de Santé, ou la rénovation d'écoles dans un contexte d'urgence, à des programmes d'aide médicale et alimentaire, d'approvisionnement en eau et d'assainissement en faveur des populations en zones déshéritées, des réfugiées ou déplacées ;

Accorder des subventions aux organisations non gouvernementales intervenant dans le domaine humanitaire ;

Constituer de stocks de produits alimentaires et non alimentaire gérés par le CDHAH.

Les Composantes du FASH sont :

- Composante Urgence : Stock de kits non alimentaires (Tentes, couvertures, matelas, ustensiles de cuisine) et des kits alimentaires (Fonds bloqués)
- Composante Relèvement : Infrastructures de base, soutien aux ONGs qui interviennent dans le domaine, et kits alimentaires dans les prisons
- Composante AGR : Un fonds spécial pour le financement des activités génératrices de revenu
- Composante Gestion et coordination du projet : Rémunération de l'équipe du projet et fonctionnement.

Feuille de Route pour l'éradication des formes contemporaines de l'esclavage : le CDHAH aux avant-postes de la sensibilisation

Pour faire face à l'éradication des formes contemporaines de l'esclavage, le Gouvernement mauritanien a adopté le 6 mars 2014 une Feuille de Route en 29 points -voir encadré- . Son Plan d'Actions National a été adopté le 30 septembre 2014. Ce Plan comporte 3 axes principaux :

1. La réforme du cadre légal,
2. Sensibilisation,
3. Progammes socio-économiques.

Notre pays a mis en place un Comité interministériel qui siège sous la présidence de SEM le Premier ministre pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation de ce Plan d'Action. Cette mesure démontre l'importance que le Gouvernement mauritanien accorde à cette problématique sociale. Ce Comité a été chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Plan d'Actions National qui a été salué par la Communauté internationale ainsi que par l'opinion publique nationale.

Un Comité technique de suivi de la mise en œuvre de la Feuille de Route œuvre sans relâche depuis deux ans pour assurer l'exécution des mesures et recommandations du Plan d'Actions National. Le Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire assure le secrétariat de ce Comité.

Outre cette mission, le CDHAH entreprend plusieurs Actions de sensibilisation qui ont été recommandées dans le Plan d'Actions National.

Des Ulémas, des jurisconsultes et des organisations de la société civile participent à ces actions de sensibilisation. Ainsi des « Caravanes » de sensibilisation ont déjà sillonné dix wilayas du Pays en 2015 et 2016 afin de prêcher la bonne parole et les bonnes pratiques pour mettre un terme aux formes contemporaines de l'esclavage. Plusieurs Ateliers et séminaires d'information et de sensibilisation sociale ont été organisés par le CDHAH au profit des leaders d'opinion, tels que les médias et les organisations de la Société civile, en vue de les mobiliser sur le front de la Lutte contre les séquelles de l'esclavage, qui est une action prioritaire pour le Gouvernement mauritanien.

Conformément au Plan d'Actions National pour la mise en œuvre des recommandations de la Feuille de Route pour l'éradication des formes contemporaines de l'esclavage, le Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire a mené les actions suivantes durant la période 2015-2016 :

1. En exécution du volet relatif aux programmes de sensibilisation autour de la délégitimation de l'esclavage, le CDHAH a procédé à:

- L'organisation de deux ateliers de sensibilisation au profit des leaders de la société civile et des médias sur la législation anti-esclavagiste ;
- La constitution d'un Réseau de journalistes spécialisés dans la lutte contre les séquelles de l'esclavage, en partenariat avec le ministère des Relations avec le Parlement et la Société civile ;
- L'organisation de caravanes de sensibilisation au profit des personnes affectées par les séquelles de l'esclavage sur leurs droits. Ces caravanes ont sillonné plusieurs localités dans dix wilayas du pays : Brakna, Assaba, Gorgol, Trarza, Tiris Zemmour, Adrar, Inchiri, Hodh Charghi, Hodh Gharbi et Tagant.

Caravanes de sensibilisation : un dialogue fécond avec les habitants du terroir

Ces Caravanes ont pour objectif de sensibiliser les habitants du terroir sur leurs droits et aussi leurs devoirs, ainsi que de les informer sur le corpus de lois et règlements adoptés par le législateur mauritanien, en vue d'éradiquer les séquelles de l'esclavage et donner à tous les citoyens leurs droits dans l'accès à un travail rémunéré ; sans oublier le droit à tous les enfants en âge d'être scolarisés d'accéder à une éducation. En effet, c'est par l'éducation et la formation que l'on arrivera à une amélioration du niveau de vie de ces populations qui souffraient des séquelles de l'esclavage. Les ulémas, les juristes et les représentants de la société civile prenaient la parole à tour de rôle devant ces auditoires pour répondre à leurs problématiques spécifiques, tout en insistant sur les peines encourues par ceux qui ne respectent pas la Loi qui criminalise désormais les pratiques issues des séquelles de l'esclavage en Mauritanie et dont la lutte contre les séquelles est élevée au statut de priorité nationale pour le Gouvernement. C'est ainsi que ce dernier a mis en œuvre des programmes ciblés en faveur de ces populations qui souffrent encore de ces séquelles. Ces programmes économiques et sociaux d'accès aux services de base sont mis en œuvre dans le cadre des missions dévolues à l'Agence Nationale Tadamoun pour la Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, l'Insertion et la Lutte contre la Pauvreté– : constructions d'écoles dans les adwabas, de centres de santé, et de mise en place de lignes de microcrédits, notamment en faveur des familles, en plus des cash transferts, etc...

2. Dans le cadre de la vulgarisation des textes relatifs à la lutte contre l'esclavage, le CDHAH a mené les activités suivantes :

- Organisation en partenariat avec les médias, de plusieurs émissions-débat sur l'illégitimité des pratiques esclavagistes
- Edition d'un numéro spécial du Journal Officiel comportant les principales conventions internationales ratifiées par la Mauritanie, relatives aux Droits de l'homme
- Organisation de trois ateliers de formation des magistrats et auxiliaires de justice ainsi que des représentants de la société civile et les médias, sur les instruments juridiques internationaux ratifiés par la Mauritanie et relatifs aux Droits de l'homme. Le premier atelier a été organisé à Nouakchott, le deuxième à Nouadhibou et le troisième à Aleg. Un quatrième atelier du genre est prévu d'ici la fin de l'année 2016 à Kiffa.

Revue à mi-parcours

Le Gouvernement a organisé, le 26 mai 2015 au Palais des Congrès de Nouakchott, un séminaire de Revue à mi-parcours et de suivi-évaluation des réalisations du Plan d'Action national pour la Lutte contre les séquelles de l'esclavage.

Ce séminaire s'est déroulé sous l'autorité de SEM le Premier ministre Yahya Ould Hademine. Toutes les actions réalisées par les différents départements concernés par la Feuille de Route ont été recensées et passées en revue. A cette occasion, le Premier Ministre a indiqué que la promotion et la défense des droits de l'homme constituent une priorité dans le programme électoral du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, en tant que pilier fondamental pour l'établissement de l'état de droit et d'institutions, l'enracinement des valeurs de liberté et de démocratie et la création des conditions propices au développement et à la prospérité dans notre pays. Il a noté dans ce sens que la lutte contre les formes contemporaines de l'esclavage occupe une place de choix, eu égard à son importance pour l'éradication définitive de toutes les formes de ségrégation et de disparité entre les membres de la société, le renforcement de la cohésion sociale, le respect de la dignité humaine et le droit à une vie décente, dans le cadre d'une société égalitaire dont les citoyens vivent dans une atmosphère de développement, de **paix et de stabilité.**

Les 29 Recommandations pour la mise enœuvre de la Feuille de route

R1 : Définir l'esclavage en référence à la convention de 1956.

R2 : Prévoir toutes les formes contemporaines d'esclavages (héréditaire, servitude pour dettes, travail forcé, mariage précoce, etc.).

R3 : Interdire toutes les formes de discrimination.

R4 : Consacrer les réparations civiles des victimes des pratiques esclavagistes.

R5 : Insérer des dispositions de réinsertion des victimes.

R6 : Prévoir l'assistance aux victimes de l'esclavage.

R7 : Créer les conditions favorables à l'égal accès à la propriété foncière

R8 : Adopter des textes connexes à la loi 2007.048

R9 : Veuiller à l'exécution des décisions de justice portant dédommagement des victimes de l'esclavage

R10 : Renforcer le dispositif légal relatif à la discrimination positive au profit de la femme et de l'enfant.

R11 : Mettre en place une institution de haut niveau, financée par l'Etat(agence, observatoire ou commission) spécialisée dans la lutte contre les séquelles de l'esclavage et chargée de l'insertion socio-économiques des victimes. Cette institution devrait mener des enquêtes indépendantes et être habilitée à se constituter partie civile dans les questions d'esclavage en se servant d'avocats indépendants.
Cette institution sera composée d'agents publics, de membres d'ONG de droit de l'homme, avec des antennes régionales mettra sur pied une stratégie nationale de sensibilisation et de lutte contre l'esclavage.

R12 : Créer et garantir le suivi des structures d'enseignement dans les zones prioritaires

R13 : Encourager l'entreprenariat des victimes de l'esclavage

R14 : Faciliter l'accès à l'état civil aux personnes sansfiliation.

R15 : Favoriser l'éducation obligatoire des enfants et la formation professionnelle des adultes

R16 : Favoriser la discrimination positive à l'emploi.

R17 : Inclure dans les accords entre l'Etat et les entreprises internationales des clauses interdisant à ces dernières le travail forcé et le travail des enfants.

R18 : Veiller à l'établissement de conditions de travail en conformité avec les normes internationales de travail.

R19 : Obliger les entreprises à élaborer des codes de bonnes conduites.

R20 : Mettre sur pied et exécuter des projets de développement en faveur des anciens esclaves.

R21 : Assister les victimes d'esclavage dès le déclenchement de la procédure jusqu'à l'issue du procès.

R22 : Initier des programmes de sensibilisation autour de la délégitimation de l'esclavage.

R23 : Vulgariser les textes sur la lutte contre l'esclavage et mener une sensibilisation par voie d'affichage, débats, slogans et emissions radiotélévisées.

R24 : Favoriser la spécialisation des juges et auxiliaires de justice sur l'application de la loi.
R25 : Instaurer une journée nationale de lutte contre l'esclavage

R26 : Impliquer la société civile à toutes les étapes des actions enterprises et des programmes.

R27 : Renforcer les moyens d'actions des ONGs.

R28 : Créer une commission de suivi de toutes les mesures programmées et activités proposées.

R29 : Evaluation périodique du travail doit être menée jusqu'à l'atteinte des objectifs.

CDHAH - PARTENAIRES :
TEMOIGNAGES DE SATISFACTION

Eva Range, coordinatrice du projet PDDH (GIZ) en Mauritanie :

« Je suis très contente du partenariat entre la coopération allemande à travers le projet « Promotion des droits humains et du dialogue sur les droits humains » (PDDH) mise en œuvre par la GIZ et le Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire.
Grâce à cette collaboration fructueuse, nous avons pu réaliser ensemble plusieurs activités en 2016.
Aussi pouvons-nous citer, entre autres réalisations, l'élaboration d'un coffret contenant les conventions internationales ratifiées par la Mauritanie et les législations nationales afférentes, des ateliers de sensibilisation des magistrats, à Nouakchott et à Nouadhibou, sur la vulgarisation de l'édition spéciale du journal officiel portant sur les conventions internationales ratifiées par la Mauritanie et la formation de base, en collaboration avec l'ENAJEM et le ministère des Relations avec le Parlement et la Société Civile, de 60 journalistes en matière des thématiques « droits humains ».
Je signale au passage que ce coffret contenant les conventions a été très apprécié par les magistrats. Il constitue un outil pratique pour les chercheurs, les étudiants et les journalistes.
D'autres activités sont en cours de réalisation comme l'encadrement de 20 journalistes sélectionnés avec lesquels le projet PDDH va collaborer dans le cadre d'une approche continue de la promotion des droits humains.
Des ateliers au profit des magistrats similaires à ceux de Nouakchott et Nouadhibou seront également organisés à Aleg (Brakna) et à Kiffa (Assaba).
A la lumière des progrès que nos deux institutions ont réalisés ensemble, nous sollicitons davantage de collaboration avec le CDHAH avec lequel nous comptons réaliser encore plus d'activités dans le cadre de la promotion des droits humains. »

Seniya Yarahallah, présidente de l'Association des femmes éducatrices pour la promotion des droits humains

« L'Association des femmes éducatrices pour la promotion des droits humains que je préside, a eu l'honneur et le privilège de tisser une collaboration étroite avec le Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire.
Ce partenariat a été toujours établi entre la société civile et le CDHAH.
En ma qualité de membre de la société civile, je félicite et remercie le Commissariat aux Droits de l'homme et à l'Action humaine pour son assistance et son appui technique.
Je profite de l'occasion pour lancer un appel à l'endroit des responsables de cette institution afin qu'ils contribuent au renforcement des capacités des Organisations de la société civile, notamment celles qui militent dans le domaine des droits humains.»

Omar El Moktar, président du RJMDH

« Le Réseau des Journalistes Mauritaniens pour les Droits de l'Homme (RJMDH) a été créé le 24 février 2016.
Le Réseau s'est donné pour mission de sensibiliser les acteurs de la société civile, les leaders politiques et les populations, sur les différents domaines des droits de l'Homme, pour leur permettre de connaître leurs droits et de les revendiquer en cas de violation.
Le Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire et le RJMDH ont mis en place un programme ambitieux de formation et d'encadrement des professionnels des médias dans le domaine des droits de l'homme.
Le Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire et le RJMDH ont aussi décidé de suivre ensemble la mise en œuvre des droits de l'Homme, en soutenant les victimes d'abus, en révélant les violations, et en menant des campagnes pour la promotion des droits de l'homme en Mauritanie. »

CDHAH : MISSIONS ET STRUCTURES

Créé par décret n°216-2014 du 12/11/2014, abrogeant et remplaçant le décret n°247/2008 du 24/12/2008, le Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire (CDHAH) est une Administration de Mission qui bénéficie pour son fonctionnement de l'autonomie administrative et financière.

Placé sous la tutelle directe du Premier Ministre, le Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire (CDHAH) est administré par un Conseil de Surveillance, présidé par le Commissaire, dont les membres représentent les Administrations concernées par sa Mission et ses domaines d'intervention, ainsi qu'un représentant de son personnel, à titre d'observateur.

Globalement, le Commissariat est chargé de concevoir, promouvoir et mettre en œuvre la politique nationale en matière de droits de l'homme et de l'action humanitaire, en intervenant dans les domaines spécifiques ci-après :

A. Droits de l'Homme

Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale de promotion, de défense et de protection des droits de l'homme, à travers :

- La promotion et la vulgarisation des droits de l'homme,
- La protection et la défense des droits de l'homme.

B. Action Humanitaire:

- Promouvoir, en collaboration avec les autres départements, une politique nationale dans le domaine de l'action humanitaire ;
- Appuyer et mettre en œuvre toutes activités favorisant la protection, la prise en charge ou l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables à travers des programmes orientés vers la distribution équitable des prestations sociales de base ;

C. Organigramme:

Le nouvel organigramme vise à doter le Commissariat des entités et des structures lui permettant de mener à bien la mission qui lui a été assignée, à savoir : conception, promotion et mise en œuvre de politique nationale en matière de droits de l'homme et de l'action humanitaire, il se présente comme suit :

1. **LE CABINET :**
   - Un Commissaire,
   - Un Commissaire Adjoint
   - Deux Chargés de Mission,
   - Un Inspecteur Général, assisté par 2 Inspecteurs,
   - Un Conseiller Juridique,
   - Un Conseiller chargé du Contrôle de Gestion,
   - Un Conseiller chargé du Renforcement des Capacités et de Perfectionnement,
   - Un Conseiller chargé de la Communications et des Relations Publiques,
   - Un Conseiller chargé de la Planification, de la Coopération et du suivi-évaluation,

2. **LES DIRECTIONS CENTRALES :**
   a. La Direction Générale des Droits de l'Homme est composée de deux (02) directions :
   - La Direction de la Promotion des Droits de l'Homme et de la Cohésion Sociale (DPDHCS)
   - La Direction de la Protection des Droits de l'Homme et des Engagements Internationaux (DPDHEI)

   b. La Direction Générale de l'Action et de la Prévoyance Humanitaires (DGAH) comprend deux (2) directions :
   - La Direction de la Promotion de l'Action Humanitaire (DPAH)
   - La Direction de la Résilience et de la Prévoyance Humanitaire (DRPH)

   c. La Direction Administrative et Financière

3. **LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS :**
   a. Le Fonds d'Aides et de Secours Humanitaires (FASH) ;
   b. Le Centre d'Information, de Sensibilisation et de Documentation (CISD).